



ALEXANDRA  
Parquets

## CERTIFICAT DE GARANTIE

Parquets Alexandra garantit à l'acheteur original que ses planchers de bois franc préverni respectent les normes de qualité de Parquets Alexandra et de l'industrie. Cette garantie s'applique seulement si les planchers sont installés et entretenus selon les directives du manufacturier et s'applique uniquement aux installations résidentielles et commerciales, à l'exception de l'usage commercial lourd. La présente garantie s'applique à l'acheteur initial et une preuve d'achat doit être fournie pour l'application de la garantie.

### Responsabilités du propriétaire et de l'installateur

Les planchers Parquets Alexandra répondent à des normes de qualité sévères et sont conformes aux standards dans l'industrie du plancher. Toutefois, l'industrie accepte comme normal un taux d'imperfection n'excédant pas 5%. Ce taux comprend les imperfections naturelles, les défauts de fabrication et de la sélection du grade.

L'installateur et le propriétaire doivent se conformer aux responsabilités suivantes :

- ♦ Avant de procéder à l'installation, l'installateur et le propriétaire doivent s'assurer que l'environnement de travail et le sous-plancher respectent les conditions et recommandations mentionnées dans le guide d'installation Parquets Alexandra.
- ♦ Si l'installateur a un doute sur le grade, la qualité de fabrication ou de finition et qu'il ne peut placer la lamelle à un endroit moins visible, il ne doit pas l'installer.
- ♦ Parquets Alexandra garantit le plancher de bois franc dans des conditions environnementales normales. Ce qui signifie que la température de l'endroit est maintenue depuis 7 jours à environ 22°C et que l'humidité relative se situe entre 40% (Minimum) et 50% (Maximum) afin d'obtenir un maximum de rendement sur la stabilité dimensionnelle des planches.
- ♦ Aucune réclamation ne sera acceptée sur du matériel installé, car l'installateur et/ou le propriétaire assume l'entière responsabilité de l'inspection finale du plancher avant son installation. Chaque lamelle installée sera considérée comme acceptée.

### Garantie Structurelle à vie

La garantie structurelle à vie de Parquets Alexandra dans la collection Expression s'applique pour tous défauts de profilage. Toutefois, une marge n'excédant pas 5% est jugée acceptable et ne constitue pas un défaut de structure applicable à cette garantie. La validité de la garantie structurelle est en fonction du respect des conditions environnementales requises et du maintien d'un taux d'humidité relative entre 40 et 50%.

### Garantie contre l'usure du fini

Parquets Alexandra garantit à l'acheteur original le plancher préverni contre le pelage, l'écaillage ou l'usure prématurée. Toutefois, l'usure doit être évidente et représenter au moins 10% de la superficie totale du plancher.

- ♦ 35 ans à partir de la date d'achat au niveau résidentiel et ce dans des conditions normales d'utilisation.
- ♦ 3 ans à partir de la date d'achat au niveau commercial pour des projets à faible circulation tels : bureau, boutique, clinique. Par

conséquent, le projet doit être enregistré auprès du manufacturier qui en autorisera l'installation.

### Exclusions de la garantie

Parquets Alexandra n'assume aucune responsabilité et ne verse aucune compensation pour les points suivants en ne se limitant pas à ceux-ci :

- ♦ Installation non conforme aux recommandations du guide d'installation
- ♦ Un entreposage ou un transport inadéquat
- ♦ Conditions environnementales différentes de celles requises
- ♦ Exposition excessive à la lumière du soleil
- ♦ Déformation causée lors de l'installation par des outils
- ♦ Dommages causés par un mauvais usage, chute ou frottement d'objet, des abrasifs (sel, sable, gypse et autres), chaussures à talons hauts ou à crampon, griffes d'animaux domestiques ou toutes autres égratignures.
- ♦ Protection inadéquate sous les pattes de chaises, tables ou d'autres meubles
- ♦ Installation de bois solide 3/4" préverni avec un système de chauffage radiant
- ♦ Lorsque le plancher est installé au sous-sol, à l'exception du bois d'ingénierie et du bois franc solide 3/4" dans la collection Intemporel (sauf érable non garanti).
- ♦ Entretien non conforme aux recommandations d'entretien de notre feuillet d'entretien
- ♦ Usage de produits d'entretien autres que ceux recommandés par Parquets Alexandra

### Exclusions de garantie dues aux propriétés physiques naturelles du bois

Les phénomènes naturels suivants sont exclus de la garantie :

- ♦ En fonction des variations d'humidité, le bois se dilate ou se contracte et peut créer de minces espaces entre les lamelles.
- ♦ L'exposition à la lumière et à l'air altère la couleur de toutes les essences de bois.

### Obligations de Parquets Alexandra

La responsabilité de Parquets Alexandra se limite à la réparation ou au remplacement du matériel et ne couvre en aucun cas les coûts de main-d'œuvre ou tout autre inconvénient relié au remplacement du plancher.

### Processus de réclamation

En premier lieu, pour faire le dépôt d'une réclamation, il vous suffit de communiquer avec votre détaillant autorisé Parquets Alexandra en premier lieu. La plainte écrite doit être acheminée à Parquets Alexandra dans un délai de 6 mois après l'apparition du problème. À défaut d'entente avec votre détaillant faites-nous parvenir tous les documents par la poste à :

Parquets Alexandra  
945 rue Jean-Marchand, Lévis, QC  
G6V 9G5

Ou par courriel à :

info@parquetsalexandra.com

### Enregistrement de la garantie

Le formulaire d'enregistrement de la garantie se trouve sur notre site web au [www.parquetsalexandra.com](http://www.parquetsalexandra.com)



EXPRESSION  
bois franc préverni

parquetsalexandra.com

1 855 833-1133